



JUILLY

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mardi 30 décembre 2025

N° 920

Mot du Maire

Chers Juliaciennes, Juliaciens,

L'année 2025 se termine tristement par le comportement particulièrement délétère de nos responsables politiques nationaux donnant une bien mauvaise ambiance à la prise de responsabilités collectives indispensables au bon fonctionnement de la population française.

Heureusement dans nos territoires les élus de terrain, engagés au quotidien à l'organisation des services nécessaires à la bonne marche de ses habitants agissent avec respect, prudence et considération de la mission qui leur a été confiée.

Ici, à Julilly, les grands travaux s'achèvent avec succès. Vous êtes très nombreux à nous témoigner votre satisfaction à la réussite des investissements réalisés. Espérons que chacun saura utiliser ces nouveaux équipements dans le respect de leurs usages. Avec concomitance nous nous réjouissons de la remise en état de l'ancien Collège de Julilly. Ces majestueux bâtiments honorent de leur qualité architecturale notre beau village.

2026 verra la poursuite des travaux du nouveau Centre Technique Municipal, rue du chemin de Nantouillet ainsi qu'avec la Communauté d'Agglomération de Roissy, l'articulation des rétrocessions des espaces de l'ancien Collège de Julilly : parc, chapelle, pigeonier, source, bibliothèque et l'allée centrale pour les intégrer dans l'espace public municipal et communautaire.

2026 sera aussi une année électorale où les 15 et 22 mars prochain, les électeurs seront invités à désigner des conseillers municipaux pour la mandature 2026-2032.

Au nom du conseil municipal, des agents municipaux, des enseignants et de tous ceux qui œuvrent pour le bon fonctionnement des services destinés à la population au quotidien, je vous souhaite une bonne année 2026. Qu'elle vous soit protectrice pour votre santé et celle de vos proches, qu'elle soit favorable à la réussite de vos projets personnels et professionnels, qu'elle soit enfin propice à l'épanouissement de vos familles dans notre village où vous avez choisi de vous y installer.

Dans l'attente de vous retrouver le samedi 10 janvier 2026 à 11h00 dans la Maison des Sports pour participer à la cérémonie des vœux, partageons ensemble l'espoir d'un monde meilleur et de Paix retrouvée.

Meilleurs vœux 2026

Daniel HAQUIN

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

J'ai désigné un agent recenseur qui vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 15 janvier 2026
sur le site le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet qui vous sera remise prochainement, dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu à la neutralité et au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.